

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **52 (1916)**

Heft 26

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

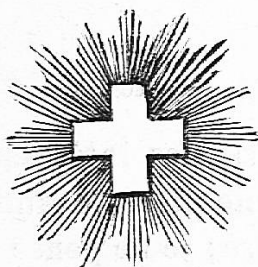
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LII^{me} ANNÉE

N° 26



LAUSANNE

1^{er} Juillet 1916

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *A propos d'éducation civique et nationale. — Chronique scolaire : Vaud. Jura bernois. Berne. Saint-Gall. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE : En classe. — Leçons pour les trois degrés. — Comptabilité. — L'enseignement expérimental de l'agriculture. — Gymnastique. — Variété.*

A PROPOS D'ÉDUCATION CIVIQUE ET NATIONALE

Résumé du discours de M. Calonder, conseiller fédéral.

Depuis plusieurs années déjà, la question de l'éducation civique et nationale est à l'ordre du jour. Les grandes associations pédagogiques de notre pays ont marqué leur position et voté de nombreuses résolutions. Une motion, déposée au Conseil des Etats, a été acceptée par le représentant du Conseil fédéral, M. Calonder, chef du Département de l'Intérieur. Dans un discours prononcé à Zurich, le 7 novembre dernier, à l'occasion de la séance annuelle de la Société suisse des instituteurs, il a fait part de sa manière d'envisager la question. Voici les principales idées développées par le magistrat :

« En adoptant la motion Wettstein, le Conseil des Etats a chargé le Conseil fédéral de présenter un rapport sur la manière dont l'éducation civique et la culture nationale de la jeunesse suisse pourraient être développées. Il faut envisager un certain nombre de mesures qui intéressent l'école primaire, l'école complémentaire et l'école secondaire. A ce propos, j'aimerais faire observer que l'instruction scolaire devrait former un tout organique et que les diverses questions de l'éducation nationale ne peuvent recevoir une solution satisfaisante qu'en rapport avec

d'autres questions importantes intéressant l'organisme scolaire. Il n'est pas dans mon intention de limiter les compétences des cantons en matière scolaire ; je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'en fixer des normes dans la législation fédérale. Ce besoin pourra peut-être se présenter pour la mise en pratique de quelques-unes des réformes proposées, mais il n'existe pas en général. Ces questions formelles seront examinées en toute tranquillité. Le Département fédéral de l'Intérieur estime que sa tâche principale consiste à aider les cantons, partout où il pourra, à éviter un éparpillement stérile des forces et à réunir en un travail national commun et positif, les nombreuses tentatives de réforme préconisées dans divers milieux de la population. Nous voulons, en première ligne, faire appel à la bonne volonté et à l'intelligence des cantons et j'attache une grande valeur à ce que la solution de cette question soit placée d'emblée sur le terrain d'un travail commun de la Confédération et des cantons et sur celui d'une confiance réciproque absolue. J'examinerai consciencieusement les nombreuses idées émises et les propositions formulées aujourd'hui et les soumettrai à la commission d'experts qui sera nommée. Sans être à même d'entrer dans des détails aujourd'hui déjà, je voudrais cependant émettre quelques considérations générales.

Les expériences et observations faites depuis le début de la guerre ont montré clairement à notre peuple tout entier que notre conscience nationale a encore besoin d'être fortifiée. Nous avons surtout constaté que, en ce qui concerne la formation de l'idée nationale, nos écoles n'ont pas fait tout ce que nous pouvons attendre d'elles. Il nous faut conserver plus jalousement notre manière d'être suisse en face des influences étrangères envahissantes et aviver notre sentiment national ; l'histoire moderne et l'histoire contemporaine doivent être traitées plus en détail et avec plus de soins ; nous devons enseigner aux élèves l'organisation actuelle de notre Etat et les grandes tâches qui attendent encore leur solution : tels sont les postulats que notre époque formule à l'adresse de l'école populaire aussi bien qu'à l'adresse de l'école complémentaire, quelles qu'en soient les tendances, et de l'école secondaire des deux degrés. L'école doit servir la vie, y compris la vie nationale. En

même temps, on demande une limitation des matières enseignées, une plus grande concentration de l'enseignement, qui doit être dirigé surtout en profondeur. La Confédération examinera avec bienveillance et encouragera, autant qu'il lui sera possible, toutes les mesures propres à atteindre ce but. Et, ici, je pense surtout à l'élaboration de manuels pour les différents degrés scolaires de toute la Suisse, manuels destinés à l'enseignement de l'histoire, des connaissances civiques, ainsi que d'autres poursuivant des tendances générales. Ces manuels seraient édités aux frais des cantons, avec l'appui financier de la Confédération. Aucun canton ne sera obligé à en faire usage ; ils seront simplement mis à leur disposition et l'expérience montrera s'ils sont meilleurs ou plus mauvais que ceux élaborés par les cantons dans leurs territoires restreints. Nous verrons s'il y a moyen de produire quelque chose de meilleur et de plus grand par la collaboration de tous les cercles et de tous les cantons, ou s'il est préférable de laisser ces forces nationales s'éparpiller dans des domaines particuliers.

C'est avec raison qu'on a fait ressortir la grande importance de l'école complémentaire tant générale que professionnelle. La création et le développement de l'école complémentaire, destinée aux jeunes gens ne pouvant pas fréquenter un établissement scolaire supérieur, répond à un véritable besoin de notre Etat démocratique. Elle est nécessaire pour transmettre à nos jeunes gens et à nos jeunes filles l'instruction professionnelle, une culture générale et l'éducation civique. Nous savons tous — j'ose bien le dire — que, en ce qui concerne le dernier point, les écoles complémentaires des cantons ne suffisent pas. Les développer, est un but élevé digne d'être poursuivi de toutes nos forces. La Confédération a consenti à de lourds sacrifices en faveur de l'école complémentaire professionnelle et déployé, dans ce domaine, une activité heureuse. Elle encouragera, pour autant que cela lui sera possible, l'enseignement civique dans les écoles complémentaires. Mais, je ne peux pas le taire, la Confédération n'est pas à même, aujourd'hui, de faire de nouveaux sacrifices pour ces établissements et de prendre à sa charge, en particulier, les honoraires des maîtres chargés de l'enseignement civique. Aujourd'hui déjà, nous avons dû, par

égard à la rupture de l'équilibre financier, à notre grand regret, diminuer un peu la subvention fédérale en faveur de l'enseignement professionnel. Espérons que nous réussirons à résoudre l'importante et urgente question de la réforme financière. Si tel est le cas, la Confédération pourra, avec de nouvelles forces et un nouveau courage, s'occuper du développement de l'école complémentaire.

• » Dans les écoles secondaires supérieures, la réforme de l'enseignement prend une importance particulière; mais pourvu qu'on fasse preuve de bonne volonté, elle est relativement facile à effectuer. L'importance de la réforme est proportionnée à l'influence profonde qu'exercent sur la vie publique les personnes possédant une culture académique. Loin de nous l'idée de vouloir faire des chauvins de nos élèves; avant comme après, nous maintiendrons comme premier but de toute instruction scolaire celui de former des hommes dont toutes les facultés et capacités soient développées harmonieusement. Mais il est certain que nos écoles secondaires supérieures doivent aussi vouer plus de soins que par le passé à notre culture nationale et aux idéals nationaux que nous possédons. C'est là un devoir d'honneur. L'idée de l'Etat, précisée par une juste notion de ce qui constitue les qualités et les faiblesses de notre peuple, doit pénétrer l'enseignement et profiter surtout à celui de la langue maternelle, de l'histoire et de la géographie. Nos langues nationales méritent plus d'attention et devraient être cultivées davantage dans nos écoles. Ce qui précisément fait notre particularité dans le domaine linguistique, c'est de comprendre, dans notre pays, trois langues, sans parler du romanche. Une conséquence inéluctable de cette particularité de notre Etat réside dans le devoir qu'ont les écoles secondaires supérieures de procurer à leurs élèves des connaissances approfondies dans le domaine des trois langues. Autant que possible — je fais ici une réserve expresse — l'italien devrait devenir branche obligatoire dans des établissements scolaires de ce degré. Ceux-ci doivent, de plus, mettre en pratique le principe suivant : limiter les matières des programmes, si cela est nécessaire, mais que les élèves sachent vraiment ce qu'ils ont appris, qu'ils le possèdent. Il faut tendre

davantage au développement de la personnalité et du caractère et inculquer aux jeunes gens, pour la vie entière, la volonté de travailler constamment à leur perfectionnement. Les écoles secondaires du degré supérieur ont tout naturellement le devoir de traiter à fond l'histoire moderne jusqu'à nos jours, afin de rendre capables les élèves de comprendre les tâches de l'époque présente et de l'avenir. Je suis d'avis que la question de savoir par qui sera donné l'enseignement civique, par le maître d'histoire ou par d'autres personnes qualifiées, prises, cas échéant, en dehors du personnel enseignant, n'a qu'une importance secondaire. Personnellement, je crois qu'il est dans l'intérêt de la chose que cet enseignement soit donné à côté de celui de l'histoire. Mais cette question sera résolue d'elle-même le jour où les maîtres d'histoire — pardonnez-moi cette franchise — connaîtront à fond non seulement le passé mais seront encore au courant des besoins et des tendances de l'époque actuelle. Aujourd'hui, ce n'est malheureusement pas le cas. Ce qui manque aujourd'hui ce sont les rapports qui devraient exister entre l'enseignement de l'histoire et les forces agissantes du présent. L'école a trop perdu le contact avec la vie; il s'agit de le rétablir.

» Toutes ces questions de l'éducation nationale touchent aux forces vives de notre Etat. Imaginez par exemple les difficultés qu'il s'agit de vaincre pour résoudre la question des étrangers. Il ne suffira pas d'incorporer formellement dans notre Etat les nombreux éléments étrangers; ils devront être assimilés à notre peuple, par ses forces créatrices, de manière à se fondre avec lui. Comment atteindre ce but si notre jeunesse, au moment où elle entre dans la vie pratique, ne possède pas une volonté nettement nationale et n'a pas conscience de nos particularités bien légitimes, qui ont leurs racines dans notre histoire?

» Mais ce que ne peuvent faire ni manuels, ni programmes, ni ordonnances, ni lois, c'est remplacer la personnalité du maître, la fidélité au devoir, l'amour ardent de la patrie dont les élèves doivent subir l'influence. Tel maître, tel élève : ceci est vrai tout particulièrement quand il s'agit d'éducation nationale ». Y.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — **Pour les instituteurs.** — On lit dans la Gazette :

Le Département de l'instruction publique du canton de Vaud adresse aux municipalités une circulaire que nous reproduisons *in extenso*. Nous souhaitons vivement qu'un grand nombre de communes fassent droit à l'invitation de M. le conseiller d'Etat Chuard, en attendant que le Grand Conseil vaudois régularise la situation.

Les traitements alloués à nos instituteurs et à nos institutrices dans la plupart des communes vaudoises ne correspondent plus du tout aux exigences de la vie moderne. Perpétuer cet état de choses, c'est non seulement maintenir dans la gêne, une catégorie de citoyens et de citoyennes éminemment utiles, mais c'est aussi décourager les bonnes volontés et entraver le recrutement, déjà fort difficile, du personnel enseignant primaire. La qualité de ce personnel en souffrira au grand dam de la jeunesse vaudoise. Or, l'instruction et surtout l'éducation civique et morale de notre jeunesse ont plus que jamais besoin d'être confiées à des hommes et à des femmes de caractère, bien préparés à la tâche de former la génération de demain.

Si dévoué que soit un jeune homme ou une jeune fille à la chose publique, quels que soient leur zèle et leur vocation pédagogique, on ne saurait prétendre qu'ils poussent le renoncement jusqu'à embrasser une profession qui leur permettra tout juste de nouer les deux bouts, et encore ! en faisant des prodiges d'économie. Ou bien, l'instituteur devra trouver des travaux accessoires, souvent absorbants, qui l'obligeront à négliger quelque peu sa classe. On ne saurait lui en faire un reproche. Comment vivrait-il et entretiendrait-il une famille avec 1600 ou 1700 francs par an ? Un manoeuvre gagne davantage que ça !

L'échelle des traitements de nos instituteurs doit être révisée, dans le plus bref délai possible. Et je pense que le Grand Conseil ne lésinera pas sur une question qui intéresse plus que d'aucuns ne le supposent l'avenir du peuple vaudois.

Voici le texte de la circulaire de M. Chuard aux municipalités :

« Nous avons le devoir d'attirer l'attention des autorités communales de notre canton sur la situation économique du corps enseignant primaire. Le traitement de la grande majorité des instituteurs n'est que 1600 à 1700 fr. par an. Admissible à la rigueur dans les conditions normales, ce traitement est manifestement insuffisant à l'heure actuelle. Nous nous étions déjà préoccupé des difficultés matérielles dont un grand nombre d'instituteurs souffrent, par suite du renchérissement considérable de l'existence depuis le commencement de la guerre, quand, tout récemment, le *Comité de la société pédagogique vaudoise* nous a demandé de ne pas laisser se prolonger un état de choses qui s'aggrave de jour en jour.

Une démocratie comme la nôtre ne peut laisser dans le besoin des fonctionnaires entre les mains desquels nous plaçons ce que nous avons de plus précieux, l'avenir de nos enfants.

Notre patrie continue à jouir des bienfaits de la paix, nos campagnes sont prospères, le devoir s'impose de rémunérer équitablement ceux qui accomplissent une tâche ardue et d'une importance capitale pour notre pays.

En attendant que le Grand Conseil décide, par une revision de la loi, d'élever le minimum de traitement prévu par celle-ci, nous invitons d'une manière pressante nos autorités communales à accorder une indemnité spéciale pour renchérissement de la vie aux membres du corps enseignant, notamment aux instituteurs qui, sans autres ressources que leur traitement, doivent subvenir à de lourdes charges de famille. Cette allocation supplémentaire concernera l'année scolaire 1916-1917 ; elle pourra être renouvelée aussi longtemps que la situation actuelle ne sera pas modifiée. Elle sera versée en entier à l'intéressé, au plus tard les premiers jours de l'année prochaine, afin qu'elle puisse satisfaire aux besoins de l'hiver.

Pour permettre aux communes de faire droit aux vœux légitimes du corps enseignant primaire, le Conseil d'Etat a décidé d'accorder un subside à celles qui en feront la demande. Ce subside sera calculé d'après l'indemnité allouée, en tenant compte de la situation financière de la commune et de la somme que celle-ci reçoit déjà de l'Etat pour le paiement de son corps enseignant.

Vous voudrez bien nous communiquer votre décision avant le 1^{er} septembre prochain. »

***** Reconnaissance.** — A l'occasion du 30^{me} anniversaire de l'entrée dans l'enseignement de Mlle E. Mouquin, institutrice à Brent, un certain nombre de ses anciennes élèves ont tenu à lui témoigner leur reconnaissance en lui offrant, dans une soirée organisée en son honneur, deux superbes pièces d'argenterie. Cette petite manifestation fut organisée exclusivement par des dames et eut lieu en présence d'anciennes élèves seulement. Les messieurs n'étaient pas admis.

Sous l'experte direction du major de table en jupon, toute la série des productions se déroula avec entrain. La comédie fut délicieuse, les chants parfaitement exécutés et toutes les productions fort goûtées. La pièce de résistance fut un magnifique discours de la présidente qui célébra, comme il convenait, les mérites de l'ancienne maîtresse.

L. G.

JURA BERNOIS. — Asile jurassien pour enfants arriérés. — Le Comité s'est réuni samedi, 17 juin, à Delémont, sous la présidence de M. Edouard Germiquet, ancien directeur des écoles de Neuveville.

M. le conseiller d'Etat Simonin, à qui les statuts de l'Association ont été soumis, propose diverses modifications, en vue de les mettre en harmonie avec les dispositions du code civil. La contribution des communes pour la construction et l'aménagement du bâtiment est fixée à 50 centimes par tête de population. Elle pourra être payée en cinq annuités. Les frais d'entretien des élèves sont maintenus à 6 centimes par âme de population. Les statuts seront encore revus par le bureau avant d'être imprimés.

La fortune de l'Association s'élève à fr. 2914, non compris fr. 700 de la collecte du Jeune fédéral dont le Conseil synodal se réserve le versement en temps opportun.

La question de l'établissement de plans et devis pour le nouvel établissement

est liée à celle de l'emplacement à choisir. On sait que la Bourgeoisie de Delémont offre à des conditions très acceptables un terrain qui convient d'une façon idéale à la construction d'un asile d'enfants arriérés.

Le bureau reçoit le mandat de faire établir un croquis ou une esquisse d'un bâtiment donnant une idée de l'asile futur.

Un compte de chèques sera ouvert par le bureau en vue de faciliter la remise des dons et des contributions volontaires. Le caissier, M. l'inspecteur Juncker, à Delémont, reçoit tous les dons qu'on voudra bien lui envoyer en faveur du nouvel asile destiné à rappeler le centenaire de la réunion du Jura à la Suisse et au canton de Berne.

H. GORAT.

BERNE. — Caisse d'assurance des instituteurs bernois. — Permettez-moi de compléter les renseignements donnés dans l'*Educateur* du 17 juin dernier sur la dernière assemblée des délégués de notre Caisse d'assurance :

Le Comité d'administration compte neuf membres, dont quatre sont nommés par l'Etat et cinq par les assurés. L'Etat y est représenté par un professeur de mathématiques à l'Université de Berne, qui remplit les fonctions de directeur technique et administratif, par un ancien négociant rompu aux affaires, ex-député aux Chambres fédérales, président du comité restreint, par un directeur d'école de commerce et par une institutrice primaire. Avant la dernière assemblée générale, trois maîtres primaires, un inspecteur primaire et une institutrice primaire représentaient les assurés. On conviendra que la proportion était plutôt au détriment du beau sexe, étant donné surtout que le président et le vice-président de l'assemblée générale, tous deux instituteurs primaires, sont convoqués, avec voix délibératives, à toutes les séances du Comité d'administration. C'est sans doute pourquoi, lors de la récente nomination, la majorité des délégués ont donné la préférence à une troisième institutrice. Notez en outre qu'il s'agissait du remplacement d'un membre démissionnaire. Que les délégués jurassiens aient contribué à ce résultat, je ne voudrais pas le jurer, ainsi que le fait entendre dans le *Berner-Schulblatt*, le candidat évincé; il n'y aurait d'ailleurs à cela absolument rien de répréhensible pour eux. Avant le scrutin de ballottage — car il a fallu trois tours de scrutin pour arriver à chef — deux ou trois délégués jurassiens, sur onze, sont sortis sans y prendre part, j'ignore pour quel motif; quant aux autres, j'ignore aussi quelle fut leur attitude. Si le correspondant du journal scolaire bernois a cru devoir s'en prendre aux délégués du Jura, c'est apparemment qu'au cours des discussions qui ont précédé le vote, un représentant de la partie française du canton s'est avisé de prendre la parole — ce qui ne s'était pas vu depuis nombre d'années — et a montré que le comité d'administration n'était pas toujours d'accord avec le dit correspondant pour l'interprétation de certaines dispositions des statuts.

Puis, encore un petit complément d'information, qui a aussi sa valeur. Il est vrai qu'en 1915 quarante-huit instituteurs retraités ont retiré un montant total de fr. 39 640,35, tandis qu'il a été versé à cent neuf institutrices une somme de fr. 76 442,55. Mais, si l'on veut faire une comparaison, il ne faut pas oublier de mentionner aussi les 65 veuves et les 46 enfants d'instituteurs jouissant de la pension, qui ont retiré fr. 38 735,20, ce qui rétablit à peu près l'équilibre.

TH. MÖKLI.

SAINT-GALL. — Université commerciale de Saint-Gall. Cours de vacances du 24 juillet au 19 août 1916. Pour tous renseignements s'adresser au recteur, M. le Dr Schulze.

BIBLIOGRAPHIE

Marie la Tresseuse, par Pierre Sciobéret. Collection *Le Roman Romand*, N° 17, 60 centimes. Librairie Payot et Cie, Lausanne.

Voici un volume qui contient deux des plus jolies nouvelles de Pierre Sciobéret : *Marie la tresseuse* et *Colin l'armailli*.

Le nom de Sciobéret est à peu près inconnu de la génération actuelle. Pourtant ce conteur fribourgeois, mort prématurément en 1876, a laissé une œuvre littéraire remarquable, sinon par l'étendue, du moins par la qualité, œuvre qui mérite d'échapper à l'oubli. Par ses gracieux tableaux de la vie champêtre, par ses pittoresques études de mœurs où, du premier coup, il a si bien réussi, l'auteur de *Marie la tresseuse* complète à souhait le groupe des conteurs et romanciers romands; il s'est montré pour Fribourg et la Gruyère un peintre aussi fidèle que Louis Favre pour le Jura neuchâtelois et J. et U. Olivier pour les campagnes vaudoises. Rambert voyait en Sciobéret un talent de premier ordre et ne lui marchandait pas ses éloges : « Toute la Suisse française devrait s'intéresser à l'œuvre de Sciobéret comme à une œuvre éminemment nationale... Il a mis en littérature la musique du *Ranz des vaches*, disait-il. C'est une idylle à la fois antique et moderne, héroïque et rustique. Ce que Bitzius a fait pour l'Emmenthal, Sciobéret l'a fait pour la Gruyère avec moins de suite et un succès relativement modeste, mais avec la même fidélité et un bonheur d'inspiration qui ne le cède en rien à celui du conteur bernois. »

Ce jugement du critique vaudois sera ratifié aujourd'hui par tous les amis de la bonne littérature romande et les éditeurs Payot ont été très bien inspirés en faisant une place au conteur fribourgeois dans la bonne collection du Roman Romand. *Marie la Tresseuse* doit rejoindre dans toutes les bibliothèques de famille, scolaires et publiques, les autres volumes de la série, parmi les meilleurs.

Chartes, pactes et traités de la Suisse, réunis et traduits par Jean Biedermann. 1 vol. in-8, Art et science (S. A.), Lausanne.

M. Biedermann a eu l'excellente idée de réunir dans un petit volume, élégamment imprimé, sur beau et fort papier — fait rare à l'époque actuelle — les différents traités suisses qui sont à la base de nos institutions. Voici d'abord la lettre de franchise d'Uri, qui date de 1240, puis le pacte de 1291, celui de Brunnen, pour passer ensuite à la charte des Prêtres, au Convenant de Stans, au traité de Westphalie, pour ne citer que les principaux, et finir par l'acte de Médiation, les traités de Vienne et de Paris. Ce qui frappe à la lecture, c'est l'extrême facilité avec laquelle on saisit l'esprit de ces traités, si ardu à comprendre, à force d'être condensés, dans nos manuels d'histoire suisse. C'est une véritable lacune qui vient d'être comblée et nous pouvons d'autant mieux recommander cet utile et joli volume aux membres du corps enseignant qu'il leur est offert, ainsi qu'aux bibliothèques scolaires, au prix de faveur de fr. 2 (au lieu de fr. 3.).

(Voir aux annonces.)

PARTIE PRATIQUE

EN CLASSE

L'article de Mme F. Grandjean : « *Le complément direct est avant !...* », donné dans le n° 24 de l'*Educateur*, a été tiré de l'*Intermédiaire des Educateurs*, organe de l'Institut Jean-Jacques Rousseau, à Genève.

LEÇONS POUR LES TROIS DEGRÉS

Le verre à vitres.

OBSERVATIONS : Faire observer par les élèves le rôle considérable que le verre joue dans l'industrie et l'art modernes. En classe, écrire au tableau toutes les observations faites et indiquées par les élèves. Les compléter. Faire observer, en outre, et prendre note des principales qualités du verre. Visiter, si possible, une très ancienne demeure ou un musée renfermant du verre d'autrefois.

MATÉRIAUX : Du verre à vitres de diverses dimensions et épaisseurs. Du verre dépoli. Du verre avec des défauts. Une pointe d'acier. Un diamant de vitrier. De l'acide chlorhydrique. Une lampe à alcool. Tubes de verre très fusibles.

Degré inférieur.

RÉDACTION ET DICTÉE : Le vitrier.

Le vitrier passe. Il porte une espèce de *hotte* en bois. Dans cette hotte, il y a des feuilles de verre. Il crie : « Vitrier ! Vitrier ! » On l'appelle. Le fils de la fermière a cassé un *carreau*. Le vitrier coupe une *vitre* et la place au *châssis*. Puis, il continue son chemin et crie encore : « Vitrier ! Vitrier ! »

VOCABULAIRE : Les mots soulignés.

Degré intermédiaire.

Les principales qualités du verre.

Expériences, manipulations et observations destinées avant tout à exercer le sens et la réflexion et à clarifier le vocabulaire. On procédera, en gros, comme suit :

Nous avons observé la place considérable occupée par le verre dans l'industrie humaine. Partout on en emploie ; il y en a abondamment dans notre salle d'école, dans notre demeure, etc...

A quelle qualité principale le verre doit-il d'être si généralement recherché ? — A sa *transparence*. Il faudra bien montrer que ce terme définit exactement la qualité essentielle du verre, qui est de laisser apparaître les objets à travers sa substance. — Le synonyme de *transparent* est *diaphane*. — Tout corps à travers lequel on distingue le contour d'un objet est dit transparent. S'il ne laisse passer que la lumière, comme le verre dépoli, par exemple, il est dit *translucide*,

Citez des corps naturels qui sont transparents ou diaphanes : l'eau, certaines pierres précieuses (cristaux), le *mica*.

Le verre possède-t-il d'autres qualités importantes ? Sa transparence est-elle *passagère* ou durable ? — Elle est *permanente* ; elle se conserve longtemps. Sans

doute le verre se salit et sa transparence diminue ; mais, lavé, il la retrouve. La pluie, la vapeur d'eau, le contact de l'air qui ternissent le cuivre, couvrent le fer de rouille, rongent la pierre, ont peu d'action sur le verre. Il résiste, il est presque *inaltérable*. Il s'use très difficilement, parce qu'il est très dur. A force de frotter un couteau, il s'amincit ; mais on a beau frotter une vitre, elle garde son épaisseur. Le fer, le bois dur, le cuivre, la pierre peuvent être rayés avec une pointe acérée et dure ; le verre est plus dur que ces corps résistants.

Vous savez que les acides rongent les métaux — expérience — tandis que, la plupart d'entre eux n'ont aucun effet sur le verre. C'est pourquoi les pharmaciens et les droguistes les conservent dans des ustensiles de verre.

Quant à son gros défaut, vous ne l'ignorez pas. Comment l'appellerons-nous exactement ? — Sa *fragilité*. Le verre est *fragile*. Un choc brusque le brise, ainsi que le brusque passage d'une température à une autre. (Synonymes : *friable*, *friabilité*.)

Comment donc cette substance si dure, mais si fragile, a-t-elle pu être *laminée* ou étirée en lames minces, régulières ? — C'est grâce à une autre de ses qualités. Voyez comment ce tube de verre rigide, chauffé, devient mou et *plastique* comme de l'argile. La *plasticité* du verre porté à une haute température permet de le *modeler*, de le travailler et de lui faire prendre les formes diverses que vous connaissez.

VOCABULAIRE : verre, verrerie, verrier ; vitre, vitrer, vitrage, vitrier, vitrine ; transparent, transparence ; diaphane, translucide ; inaltérable, inaltérabilité ; fragilité ; friable, friabilité ; plastique, plasticité.

Exercice : Ecrire des phrases renfermant les termes nouveaux définis plus haut. Exemples : L'eau est transparente. L'argile est plastique. Les corps translucides sont ceux qui laissent passer la lumière.

RÉDACTION : Le travail et les outils du vitrier.

(Le maître se procurera les outils et le matériel nécessaires pour remettre, devant ses élèves, un carreau à un châssis ; ou il profitera du passage d'un vitrier pour l'inviter à venir poser une vitre devant les élèves, en classe.)

Le vitrier place ou pose les vitres aux châssis des fenêtres et des portes vitrées. Si on l'appelle à remplacer une vitre brisée, son premier soin sera de *nettoyer* le châssis, d'ôter complètement le verre qui y demeure fixé par des clous ou du mastic. Puis, il *mesure* exactement les dimensions du châssis, et il coupe le verre, à l'aide d'un *diamant*, tige de fer portant soit un fragment de diamant, pierre précieuse rare et excessivement dure, soit une roulette d'acier bien trempé. Il se sert d'une *règle* pour tracer des lignes droites. Le verre, entamé par le diamant, se casse suivant ces lignes. Le vitrier fixe le carreau au châssis, au moyen de clous qu'il enfonce, avec un marteau plat, dans le bois de la fenêtre. Enfin, il *mastique* ou cimente la vitre au châssis, au moyen d'un mastic impénétrable à l'eau, fait de ciment ou de terre spéciale et d'huile. Pour l'étendre régulièrement et ne laisser aucune fissure dans ce mastic et sur ses bords, il emploie une espèce de couteau flexible ou de *spatule*.

Degré supérieur.

La fabrication du verre à vitres.

Le verre à vitres est fabriqué dans les *verreries*. Les glaces épaisses et polies proviennent des *glaceries*. Les bouteilles, flacons, verres à boire sont faits dans les *gobeletteries* ; les verres fins ou cristaux dans les *cristalleries*.

Matières premières utilisées : du sable siliceux $\frac{3}{5}$; de la chaux (pierre à chaux) $\frac{1}{5}$; du sulfate de soude $\frac{1}{5}$. Ces substances broyées et mélangées forment une farine minérale qu'on fond dans de grands fours à bassin, au moyen de gaz de houille sous pression. La masse se liquéfie à une haute température, forme une pâte plastique. Alors les ouvriers la *cueillent* au bout d'une canne de fer creuse. Ils en font une boule pleine, puis ils soufflent dans la canne et la boule s'agrandit et se creuse. Puis, balançant cette sphère vide et incandescente, ils l'allongent en un cylindre terminé par deux calottes. On en fait ensuite un manchon d'assez grandes dimensions : 1 m. 50 à 2 m. de long sur 30 à 40 cm. de diamètre. Il suffira d'ouvrir ce manchon et d'aplatir le verre pour obtenir des feuilles qu'on débitera aux dimensions voulues. Pour étendre le verre, on fend le manchon dans sa longueur, puis on l'introduit dans un four où il se chauffe lentement. Au moyen d'une tringle de fer, l'étendeur l'ouvre, l'étale sur la sole du four et le polit avec une pièce de bois.

On se demande pourquoi les verriers n'étendent pas la pâte en fusion sur une plaque d'acier ou de pierre, comme la ménagère étend la pâte de ses galettes. C'est que, si la pâte lumineuse et très chaude du four à verre se trouvait en contact avec du fer ou de la pierre, le verre n'aurait plus de transparence et il faudrait le polir pour la lui rendre, ce qui serait très difficile et très coûteux pour du verre ordinaire. Les grandes glaces des vitrines sont faites par étendage à chaud et polissage long et dispendieux. Voilà pourquoi, pour obtenir la surface plane et transparente, la verrerie moderne est obligée de faire d'abord le difficile travail du soufflage en *canons* (manchons cylindriques).

Le travail du verre est très pénible, à cause de l'excessive chaleur du four, de la rapidité avec laquelle il faut s'y livrer, car le verre perd très vite sa plasticité en se refroidissant ; il faut, en outre, travailler la nuit comme le jour, car, pendant des mois, le feu des fours ne doit jamais être éteint. En outre, les cannes sont pesantes et il faut, pour y souffler, de solides poumons et, pour les soulever et les balancer chargées du verre qui y pend, des bras très vigoureux. Les verriers habiles gagnent beaucoup d'argent, mais doivent cesser jeunes encore un travail excessivement pénible et dangereux. En Belgique, les souffleurs travaillent 9 heures et se reposent ensuite 27 heures. Il y a, près des fours, des enfants de 14 ans qui s'initient à ce dur métier.

La Belgique, qui fournit du charbon et presque toutes les matières premières, possède de nombreuses verreries qui, pendant la nuit, inondent de lumière les vastes agglomérations ouvrières environnantes.

DICTÉE : Une verrerie.

Par toutes leurs larges baies en plein-cintre, ces lourds, longs et monotones entassements de briques, qui, de jour, paraissent inactifs et somnolents, et qui sont des verreries, quand la nuit est venue, révèlent leur intensité de vie et s'im-

posent à l'admiration. Il faut qu'on les regarde; il faut qu'on essaye de suivre les entrecroisements incessants et multiples des boules de lumière qui sont tantôt comme le soleil au zénith et tantôt, par leur refroidissement graduel, comme l'astre au moment où il vase perdre dans les brumes de l'horizon. Contemplons naïvement ces lumières vacillantes et variées, cette intense radiation qui anime la nuit, ces constellations rapides de la terre. La lumière est faite pour l'œil et l'œil est fait pour elle. Il ne se lasse jamais de baigner de rayons sa rétine avide de sensations lumineuses. Ainsi, jadis, dans la vaste cuisine campagnarde où pendaient lards et jambons, nous regardions, absorbés dans une muette extase, les étincelles qui s'amusaient à broder la suie collée à la cheminée ou au ventre des coquemars.

RÉDACTION: Encore un carreau cassé, voilà le vitrier qui passe!

L.-S. PIDOUX.

COMPTABILITÉ

Facture. (Degré moyen.)

M. P. Lumina, négociant en verres et vitraux, Place Saint-Laurent, Lausanne, a livré à M. Joseph Carraud, vitrier ambulant, les fournitures suivantes, dont vous établirez la facture : *Verre simple*, 6 feuilles, 1^{er} choix, à fr. 2,80 la feuille; 15 feuilles, 2^e choix, à fr. 2,25 la feuille; 8 feuilles, 3^e choix, à fr. 2,05 la feuille; *verre mi-double*, 8 feuilles, 2^e choix, à fr. 3,40 la feuille; 6 feuilles, 3^e choix, à fr. 3,10 la feuille; *verre double*, 4 feuilles, 2^e choix, à fr. 3,80 la feuille; *verre mat mi-double*, 14 feuilles à fr. 4,40 la feuille; *verre givré*, 3 feuilles à fr. 6,30 la feuille; *tuiles de verre*, 4 1/2 douzaines à fr. 0,45 la tuile; *mastic à l'huile*, 2,250 kg. à fr. 0,40 le kg.

A M. P. Lumina, négociant en verres et vitraux,
Place Saint-Laurent, Lausanne.

M. Joseph Carraud, vitrier ambulant,

DOIT

Lausanne, le 30 juin 1916.

Livré :		Prix de l'unité	Sommes
		F. C.	F. C.
<i>Verre simple</i> ,	6 feuilles, 1 ^{er} choix,	2,80	16,80
	15 » 2 ^e	2,25	33,75
	8 » 3 ^e	2,05	16,40
<i>Verre mi-double</i> ,	8 » 2 ^e	3,40	27,20
	6 » 3 ^e	3,10	18,60
<i>Verre double</i> ,	4 » 2 ^e	3,80	15,20
<i>Verre mat mi-double</i> ,	14 »	4,40	61,60
<i>Verre givré</i> ,	3 »	6,30	18,90
<i>Tuiles de verre</i> ,	4 1/2 douzaines,	0,45	21,30
<i>Mastic à l'huile</i> ,	2, 250 kg.	0,40	0,90
Total		Fr.	233,65

Mémoire. (Degré supérieur.)

Dressez le mémoire que présentera M. Verrey, maître vitrier, à Morges, pour les travaux de vitrerie qu'il vient d'exécuter au bâtiment neuf de M. François Maison, savoir : Fourniture et pose de 2 glaces pour vitrine de magasin, mesurant chacune 2,30 m. $\times$ 2,10 m. à fr. 32 le m²; 24 vitres en verre mi-double, 2^e choix de 1,14 m. $\times$ 0,39 m. et 56 dites de 0,54 m. $\times$ 0,42 m. à fr. 6,80 le m²; 64 vitres en verre simple, 2^e choix, de 0,32 m. $\times$ 0,30 m. et 24 dites de 0,45 m. $\times$ 0,39 m. à fr. 4,60 le m²; 4 vitres en verre double, 4^e choix, de 0,45 m. $\times$ 0,36 m. à fr. 6,90 le m²; 6 vitres en verre cannelé pour portes de 0,90 m. $\times$ 0,54 m. à fr. 7,20 le m²; 24 rosaces carrées en verre de couleur, de 0,15 m. de côté, à fr. 60 le m²; 5 dalles en verre armé pour larmiers de 0,90 m. $\times$ 0,32 m. à fr. 14 le m², 32 plaques de propreté pour portes, avec vis et rosaces en cristal, à fr. 1,15 la plaque.

A M. Verrey, maître vitrier, à Morges,
pour travaux de vitrerie exécutés à un bâtiment neuf, en juin 1916;

Monsieur François Maison, propriétaire,

DOIT

Lausanne, le 30 juin 1916

Quantités	Désignation	Longueurs m.	Largeurs m.	Surfaces m ²	Prix du m ² F. C.	Sommes F. C.
2	Glaces pour vitrine	2,30	2,10	9,66	32.—	309.12
24	Vitres, verre mi-double, 2 ^e choix	1,14	0,39	10,6704		
56	» » » »	0,54	0,42	12,7008		
	Ensemble			23,3712	6.80	158.92
64	» verre simple, 2 ^e choix	0,32	0,30	6,1440		
24	» » » »	0,45	0,39	4,2120		
	Ensemble			10,3560	4.60	47.64
4	» verre double, 4 ^e choix	0,45	0,36	0,6480	6.90	4.47
6	» verre cannelé pour portes	0,90	0,54	2,9160	7.20	21.—
24	Rosaces, verre de couleur	0,15	0,15	0,54	60.—	32.40
5	Dalles, verre armé	0,60	0,32	1,44	14.—	20.16
32	Plaques de propreté avec vis et rosaces en cristal, la pièce				1.15	36.80
					Total fr.	630.51

L'ENSEIGNEMENT EXPÉRIMENTAL DE L'AGRICULTURE
A L'ÉCOLE PRIMAIRE (Suite) ¹.

Les fleurs.

a) Disséquer une fleur *simple* et complète (giroflée, cerisier, renoncule, pois...). Isoler ses parties constituantes à l'aide d'un canif, ôter à mesure, et disposer en ordre sur une feuille de papier blanc, d'abord les sépales, puis les

pétales, les étamines et les carpelles (pistil), en remarquant que ces quatre séries de pièces sont disposées suivant des « verticilles » concentriques.

b) Examiner la forme et la structure de ces pièces florales, voir si elles sont libres ou soudées, déterminer leur nombre, leur position relative, etc.

c) Observer particulièrement les étamines; voir si la déhiscence des anthères s'est produite et examiner le pollen.

d) Etudier également le pistil; noter s'il est formé d'un ou de plusieurs carpelles. Distinguer les trois parties du carpelle: ovaire, style et stigmate; voir l'ovule ou les ovules contenus dans l'ovaire. Remarquer que le stigmate est gluant, barbouillé de pollen, flétri ou tombé — selon que la fécondation va se produire, ou s'est faite récemment ou depuis longtemps.

e) Etudier successivement: 1° une fleur qui vient de s'épanouir; 2° une fleur en bouton; 3° une fleur flétrie. Voir, dans cette dernière, quelles sont les parties restées vivantes, et se rendre compte des phénomènes par lesquels le pistil se transforme en fruit.

f) Recouvrir d'une goutte de vernis — ou couper — le stigmate d'une fleur qui est sur le point de s'épanouir (dont les anthères ne sont pas encore ouvertes), et constater que cette fleur ne donne pas de fruit.

g) Observer la structure de quelques fleurs incomplètes: 1° celles des Graminées (noter l'existence de trois étamines et d'un pistil à deux stigmates plumeux et l'absence de calice et de corolle). 2° celles du saule, du noisetier, du bouleau...; remarquer que les unes n'ont pas d'étamines (fleurs femelles) et que les autres n'ont pas de pistil (fleurs mâles).

h) Reconnaître que les fleurs mâles et les fleurs femelles sont sur le même pied (noisetier) ou sur des pieds différents (saule).

i) Observer des fleurs *doubles* (roses, œillets...) et comparer leur structure à celles des fleurs simples correspondantes, par exemple la rose cultivée à la rose sauvage (églantine), et conclure, de cette comparaison, que la culture a pour effet de transformer les étamines en pétales.

j) Etudier quelques-uns des rapports des fleurs et des insectes.

Remarquer que certains insectes, comme les abeilles et les papillons, vont puiser dans les fleurs la sécrétion sucrée des nectaires — le nectar; que d'autres vont pondre leurs œufs dans le pistil.

Examiner une fleur de renoncule (bouton d'or). Arracher un des pétales, et remarquer à sa base, en dessous, une petite écaille: c'est un nectaire.

Réfléchir au rôle important que les insectes jouent dans la pollinisation, et conclure que les abeilles sont des collaborateurs précieux pour l'agriculteur et le jardinier.

(A suivre.)

P. CHAUVET.

Je viens de constater, avec regret, que, dans mon dernier article (sur les engrais), j'ai indiqué quelques expériences déjà décrites à propos des *Cultures démonstratives*; aussi, je prie les lecteurs de l'*Educateur* de vouloir bien excuser cette petite absence de ma mémoire.

P. C.

¹ Voir l'*Educateur*, nos 4, 9, 15, 17 et 21.

GYMNASTIQUE

Leçon normale de 30 minutes pour élèves de 8 à 9 ans.

1. Marcher en serpentine, répéter en courant et reformer la ligne de flanc. — Ex. respiratoires.

2. Placer successivement les élèves par deux, à g. (ou à dr.) — à gauche, gauche ! le premier rang fait en avant deux pas.

3. *Exerc. préliminaires* (mesure à trois temps), un mouvement sur chaque temps de la mesure.

Mouvements de bras : a) m. aux épaules — tendre les br. en avant — baisser. — b) m. aux épaules — tendre les br. en haut — baisser. — c) m. aux épaules — tendre les br. de côté — baisser.

Mouvements de jambes. M. aux hanches — a) lever la j. g. fléchie en avant — la tendre en avant — baisser, de même à droite. — b) lever la j. g. fléchie en avant — la tendre en arrière — baisser, de même à dr.

4. Reforme la colonne de couples, ensuite marcher en avant, le premier couple forme la voûte, puis le deuxième et ainsi de suite. Même ex. en courant. — Ex. respiratoires et reformer l'ordre pour les préliminaires.

5. *Mouvements du torse.* En station écartée, m. aux hanches : a) incliner le torse en avant — redresser — fléchir le haut du torse en arrière — redresser. — b) tourner le torse à g. — redresser — de même à dr. — c) fléchir le torse en avant — redresser.

6. Reforme la ligne de flanc ; pas de course et saut par-dessus une corde, haut. 30 cm. — passer par-dessous la corde qui est tournée contre la figure. — Ex. respiratoires.

7. *Jeu :* Gare l'anguille.

E. HARTMANN.

VARIÉTÉ

Une jolie dictée.

Il y a quelque vingt ans, mon cher Hippolyte, nous pagayions sur ce ruisseau méditerranéen, tandis que des scarabées faisaient bruire leurs jolis élytres sur les lauriers-thyrses et les lauriers-sauce, d'où tombaient des pétales amarante et fanés. Une foule de dames patronnesses marmottaient et marmonnaient au débarcadère, sous le patronage d'un pâtissier caduc. Là croissaient nos acacias, nos zinzolines fleurs de lis, nos chrysanthèmes poivrés ; quatre-vingts buffles et trois cents sarigues ballaient et bringuebalaient dans le pacage, où étaient aussi parqués quatre-vingt douze chevaux rouans.

On nous offrit une omelette, quelques couples d'œufs qu'Hyacinthe nous avait procurés en mil neuf cent neuf ; des entrecôtes et des sandwiches arrosés de malvoisie parfumée. Enfin, nous revînmes à Chalon-sur-Saône. Nous retrouvâmes nos chambres, nos plinthes bleu de roi ; nos bérils et nos agates, et nos bibelots de marqueterie et de tabletterie. Il nous semble être partis depuis l'an mille, malgré les praticiens homéopathes et allopathes. Nous retrouvâmes, et à quel période, toi, ton entérite, et moi mon emphysème.

LES LIVRES DE MARDEN

LE SUCCÈS PAR LA VOLONTÉ

(annoncé précédemment sous le titre « SUR LE FRONT »)

Un livre d'inspiration et d'encouragement pour tous ceux qui luttent, afin de s'élever eux-mêmes par la connaissance et l'accomplissement du devoir.

Un fort volume in-12, de 300 pages, broché 3.50 ; relié 5.—

*** La philosophie de cet auteur américain est bonne et saine ; à la portée de tous, elle est recommandée plus spécialement aux jeunes gens désireux de se frayer un chemin dans la vie. La dernière publication, qui complète cette intéressante série, est consacrée à la volonté. Une vieille maxime ne nous dit-elle pas qu'avec elle on vient à bout de tout ? Avec un but précis, avec de l'enthousiasme et de la persévérance, avec du bon sens et de la confiance en soi, tout homme peut être sûr de réussir et de jouir de la considération générale. Les exemples nombreux et bien choisis qui illustrent ce livre sont faits d'ailleurs pour encourager et donner de l'énergie aux plus timides et aux plus indécis.

LES MIRACLES DE LA PENSÉE

**ou comment la pensée juste transforme le caractère
et la vie.**

Un volume in-12 carré. Broché, 3 fr. 50 ; relié, 5 fr.

*** Ces conseils sont bienfaisants, animés qu'ils sont d'un savoureux optimisme. Pour vivre il ne faut point s'asseoir et se lamenter ou fendre des cheveux en quatre ; mais croire, agir, espérer, regarder autour de soi, vouloir quelque chose, lutter, puiser à toutes les sources saines et vivifiantes de force. Ces choses-là, tout simplement, ont besoin d'être dites et proclamées avec une énergie et une confiance communicatives. Et notre auteur américain possède cette énergie, cette confiance !

Lisez ce livre, négligez tout ce qui vous y déplaira ; gardez le reste, faites-en votre nourriture spirituelle pendant six mois, pendant trois mois, moins encore peut-être, et il y aura quelque chose de changé dans votre vie.

L'INFLUENCE DE L'OPTIMISME

et de la gaiété sur la santé physique et morale.

Un volume petit in-16 de 158 pages. Broché, 1 fr. 50 ; relié, 2 fr. 50.

*** Ces pages sont pleines de sagesse et de conseils heureux et si simples ; pleines aussi de cette grande vérité qui éclate entre toutes les lignes : Toute pensée pure et saine, toute noble aspiration vers le bien et la vérité, tout désir d'une vie plus élevée et meilleure, rendent l'esprit humain plus fort, plus harmonieux et plus beau. Notre époque souffre tout particulièrement d'une dépression mentale provenant des événements extérieurs et de la vie intensive qui nous est imposée. Il est de toute nécessité que nous soyons affranchis de ce qui nous irrite, nous fatigue et nous use, du manque d'harmonie qui trouble tant de vies. Ce petit livre est tout simplement un trésor, et nous lui souhaitons de répandre dans tout le monde les bienfaits de son contenu.

Edition J.-H. JEHEBER, 28, rue du Marché, GENÈVE

Vêtements confectionnés
et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGER-MOULIN

Rue de Bourg, 35, Lausanne

Draperies, Nouveautés pour Robes.
Trousseaux complets.
Articles pour Blouses. — Costumes. — Tapis. — Rideaux.
Escompte 10 0/0 au comptant.

MAISON MODÈLE

Maier & Chapuis, Lausanne Rue du Pont

VÊTEMENTS CIVILS

ET UNIFORMES OFFICIERS

Complets

fantaisie
et cérémonie
Coupe moderne
Travail soigné

COSTUMES
sports

MANTEAUX
de pluie

COSTUMES
Enfants



10 % comptant aux instituteurs de la S. P. V.

Favorisez de vos achats les maisons qui utilisent pour leurs annonces les colonnes de « L'EDUCATEUR ».

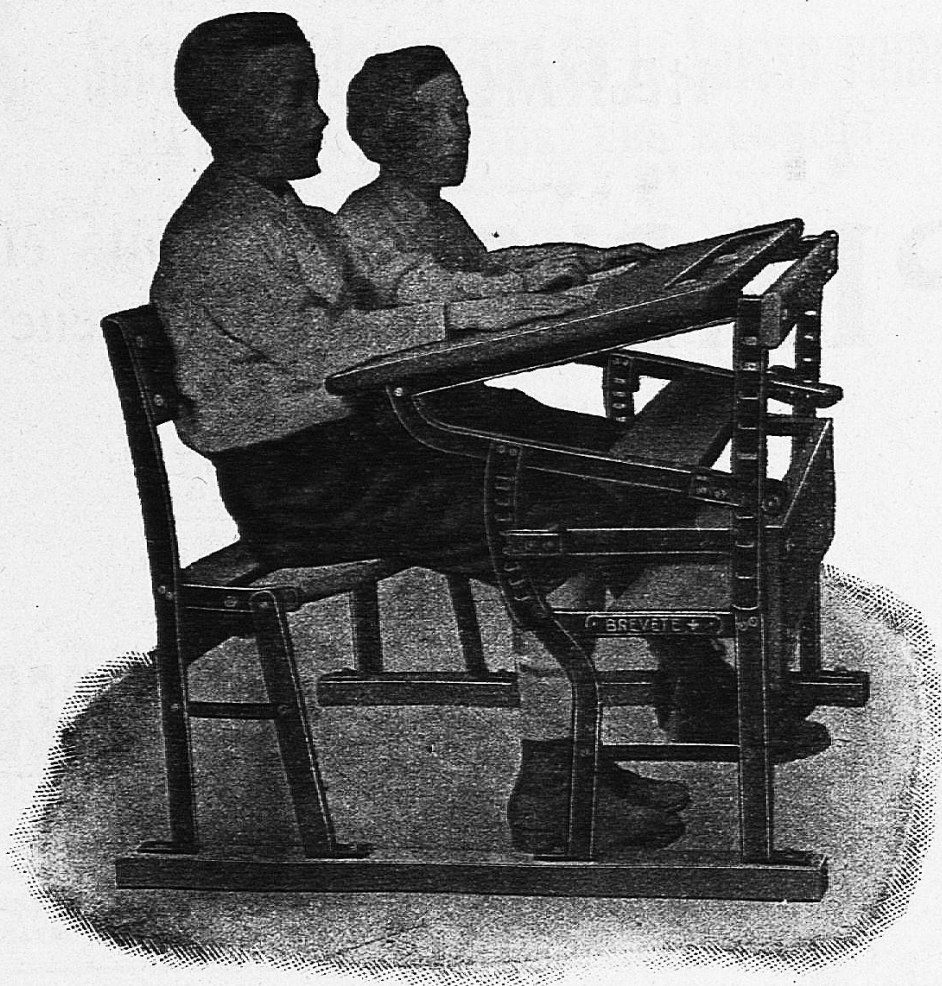
Mobilier scolaire hygiénique

BREVETÉ

Jules Rappa

Ancienne maison A. Mauchain

Genève



Médaille d'or, Paris 1889

Médaille d'or, Genève 1896

Médaille d'or, Paris 1900

TOUT

ce qui a rapport
ou concerne la

MUSIQUE

les

Instruments et leurs Accessoires
en tous genres

HARMONIUMS

et

PIANOS

droits et à
queue

 TRÈS GRAND CHOIX ET
POUR TOUTES LES BOURSES

chez

FÖTISCH FRÈRES
S. A.

à Lausanne, Vevey et Neuchâtel

LIBRAIRIE
THÉÂTRALE

Prix spéciaux pour
Instituteurs, Pensionnats
et Prof. de Musique.

LIBRAIRIE
MUSICALE



L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·RELIGIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUX

Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne
Ancien directeur des Ecoles Normales du canton de Vaud.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

JULES CORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne
Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

COMITE DE REDACTION :

VAUD: L. Grobéty, instituteur, Vaulion.

JURA BERNOIS: H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE: W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL: H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger. 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



EDITION „ATAR”. GENEVE

La maison d'édition ATAR, située à la rue de la Dôle, n° 11 et à la rue de la Corraterie n° 12, imprime et publie de nombreux manuels scolaires qui se distinguent par leur bonne exécution.

En voici quelques-uns :

Exercices et problèmes d'arithmétique , par <i>André Corbaz</i> .	
1 ^{re} série (élèves de 7 à 9 ans)	0.80
» livre du maître	1.40
2 ^{me} série (élèves de 9 à 11 ans)	1.20
» livre du maître	1.80
3 ^{me} série (élèves de 11 à 13 ans)	1.40
» livre du maître	2.20
Calcul mental	2.20
Exercices et problèmes de géométrie et de toisé	1.70
Solutions de géométrie	0.50
Livre de lecture , par <i>A. Charrey</i> , 3 ^{me} édition. Degré inférieur	1.50
Livre de lecture , par <i>A. Gavard</i> . Degré moyen	1.50
Livre de lecture , par <i>MM. Mercier et Marti</i> . Degré supérieur	3. —
Manuel pratique de la langue allemande , par <i>A. Lescaze</i> , 1 ^{re} partie, 7 ^{me} édition.	1.50
Manuel pratique de la langue allemande , par <i>A. Lescaze</i> , 2 ^{me} partie, 5 ^{me} édition	3. —
Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache , par <i>A. Lescaze</i> , 1 ^{re} partie, 3 ^{me} édition	1.40
Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache , par <i>A. Lescaze</i> , 2 ^{me} partie, 2 ^{me} édition	1.50
Lehr- und Lesebuch , par <i>A. Lescaze</i> , 3 ^{me} partie, 3 ^{me} édition	1.50
Notions élémentaires d'instruction civique , par <i>M. Duchosal</i> . Edition complète	0.60
— réduite	0.45
Leçons et récits d'histoire suisse , par <i>A. Schütz</i> . Nombreuses illustrations et cartes en couleurs, cartonné	2. —
Premiers éléments d'histoire naturelle , par <i>E. Pittard</i> , prof. 3 ^{me} édition, 240 figures dans le texte	2.75
Manuel d'enseignement antialcoolique , par <i>J. Denis</i> . 80 illustrations et 8 planches en couleurs, relié	2. —
Manuel du petit solfégien , par <i>J.-A. Clift</i>	0.95
Parlons français , par <i>W. Plud'hun</i> . 16 ^{me} mille	1. —
Comment prononcer le français , par <i>W. Plud'hun</i>	0.50
Histoire sainte , par <i>A. Thomas</i>	0.65
Pourquoi pas ? essayons , par <i>F. Guillermet</i> . Manuel antialcoolique. Broché	1.50
Relié	2.75
Les fables de La Fontaine , par <i>A. Malsch</i> . Edition annotée, cartonné	1.50
Notions de sciences physiques , par <i>M. Juge</i> , cartonné, 2 ^{me} édition	2.50
Leçons de physique , 1 ^{er} livre, <i>M. Juge</i> . Pesanteur et chaleur,	2. —
» » 2 ^{me} » » Optique et électricité,	2.50
Leçons d'histoire naturelle , par <i>M. Juge</i> .	2.25
» de chimie, » »	2.50
Petite flore analytique , par <i>M. Juge</i> . Relié	2.75
Pour les tout petits , par <i>H. Estienne</i> . Poésies illustrées, 4 ^{me} édition, cartonné	2. —
Manuel d'instruction civique , par <i>H. Elzingre</i> , prof. 2 ^{me} partie, Autorités fédérales	2. —

VAUD

Instruction Publique et Cultes.

Places primaires au concours.

INSTITUTEURS: Vullierens: fr. 1800, logement, jardin et plantage, plus 2 augmentations quinquennales de fr. 100; 18 juillet. —

INSTITUTRICES: Nyon: fr. 1500, pour toutes choses, plus augmentations de fr. 60 tous les 4 an, jusqu'au maximum de fr. 1800. La titulaire sera tenue d'habiter le territoire de la commune; 18 juillet.

Le Département de l'instruction publique a sanctionné les nominations ci-après:

INSTITUTEURS: MM. Liardon, Adrien, à St-Prex. Muller, Henri, à Payerne. Dentan, Jean, au Novelet (Provence). Marguerat, Charles, à Donatyre.

INSTITUTRICES: Mlles Morier-Genoud, Marguerite, à Rougemont. Barbezat, Marthe, à Ecoteaux. Bally, Jeanne, à Poliez-le-Grand. Hunziker, Jeanne, à Pully.

Bibliothèque cantonale et universitaire.

La Bibliothèque cantonale et universitaire sera fermée, pour la revision, du 31 juillet au 9 septembre inclusivement. **Rentrée générale des volumes jusqu'au samedi 22 juillet à la Bibliothèque.** Les retards seront frappés d'une amende de 20 centimes par volume et par jour de retard. (Art. 41 du règlement.)

Le service du prêt à domicile sera ouvert au public le mercredi 23 août, de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures. Les catalogues seront à la disposition des emprunteurs les 21 et 22 août, de 9 heures à midi.

Lausanne, le 20 juin 1916.

**Département de l'Instruction
publique et des Cultes.**

Protestants disséminés.

La place de régente de la seconde classe de Bulle est mise au concours jusqu'au 20 juillet.

Pour conditions et renseignements, s'adresser au président du Comité vaudois, **M. Méan**, ancien pasteur, avenue Davel, 8, **Lausanne**. 12379 L

Pensionnat Ecole ménagère

Villa Marguerite

VEVEY

Villa Marguerite

Cours spécial de Conserves de fruits et légumes.

Cuisine soignée. — Agréable séjour de vacances.

S'adresser à la Directrice, **Mme Gavillet-Bettex**.

AROLLA-Valais, alt. 2003 m.

Joli chalet meublé: 4 chambres, 1 cuisine et 2 galeries. A louer 150 fr.

S'adresser à **P. Follonier**, postes, **Arolla**.

Librairie PAYOT & Cie, Lausanne

Dr W, A. B. COOLIDGE, M. A.

Fellow du Magdalen College Oxford
Membre honoraire des Clubs Alpins anglais, français et italien.

LES ALPES

dans la Nature et dans l'Histoire.

ÉDITION FRANÇAISE par EDOUARD COMBE.

Couronnée par l'Académie française.

Un fort volume in-8° sur papier de luxe.

**orné de 16 clichés autotypiques sur papier couché,
hors texte, d'après les photographies de
MM. Vittorio Sella, A. Holmes, V. de Cessole, Guido Rey, etc.**

Avec 7 cartes spéciales des passages alpestres.

Prix : 7 fr. 50

Le livre du Dr Coolidge est une admirable œuvre de vulgarisation écrite par un homme qui a consacré à peu près toute sa vie à l'étude de la montagne et qui a exploré la chaîne des Alpes en presque toutes ses parties, pendant plus de quarantes années.

C'est à ce livre unique en son genre dans la littérature alpestre, que l'on peut considérer comme une sorte d'Introduction générale à l'étude des Alpes, que devra avoir recours désormais quiconque voudra se faire une idée de la constitution et de la distribution topographique des Alpes, de leur étendue, de leurs glaciers, de leur flore, de leur faune, de leurs habitants, de leur rôle politique, de leur exploration et de leur conquête relativement récente par les alpinistes et les guides.

Cet ouvrage est en somme *une véritable encyclopédie de l'Alpe*, que tous les Alpinistes et amis de la montagne doivent posséder.

EMILE JAVELLE

Souvenirs d'un Alpiniste.

Préface de HENRI BORDEAUX

Un fort volume in-8°, illustré de 8 photographies hors texte **3 fr. 50.**

Cette nouvelle édition, remaniée et illustrée, d'un livre célèbre depuis longtemps, consacrera définitivement la gloire d'Emile Javelle, qu'on a appelé « le père de la littérature alpestre ». La préface que M. Henry Bordeaux a écrite pour cette nouvelle édition constitue une étude générale très intéressante sur la littérature alpestre en langue française.

« ... L'ascension du Tour-Noir est un morceau de choix. Le style en est limpide, la marche rapide, le dessin magistral, l'intérêt progressif, et il y a de la grandeur dans la description. Peut-être n'a-t-on jamais mieux rendu, dans une simple esquisse, ce qui fait l'originalité et la beauté propre du groupe du Mont-Blanc. Toute la poésie des Alpes y est résumée comme en une vaste symphonie. »

EUGÈNE RAMBERT.